

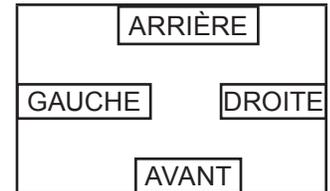
Formulaire de commande de services de télécommunications

Veuillez lire attentivement le formulaire complet. En remplissant ce formulaire, vous comprenez et convenez des lignes directrices ci-dessous. Tout manquement de vous conformer aux modalités causera l'annulation des services sans remboursement.

EXPOSITION : _____ DATES: _____
 CONTACT : _____ N° DE KIOSQUE : _____
 NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____
 ADRESSE : _____ VILLE : _____
 PROVINCE/ÉTAT: _____ COURRIEL : _____
 CODE POSTAL : _____ TÉL. : _____ TÉLÉC. : _____
 N° DE CARTE DE CRÉDIT : _____ DATE D'EXPIRATION : _____ NOM DU TITULAIRE : _____
 SIGNATURE DU TITULAIRE : _____ TITULAIRE DE LA CARTE E-MAIL : _____
 VISA MASTERCARD AMERICAN EXPRESS

Pour plus de commodité, nous utiliserons ce formulaire de commande à titre d'autorisation à porter des frais à votre carte de crédit pour tout montant.

Veuillez indiquer avec un « X » l'emplacement approximatif des services dans le kiosque et tout numéro de kiosque adjacent. Si possible, veuillez annexer des documents/plans additionnels pour assurer que les services soient placés au bon endroit. Si vous ne fournissez pas d'emplacement d'ici deux jours avant la date d'installation de l'événement, nos services seront placés aux endroits les plus pratiques et le client deviendra alors responsable du placement. Des frais de 20 % du taux normal sont applicables par service demandé pour tout changement, déplacement ou annulation 7 jours avant le début de l'événement.



Service téléphonique analogique de base – composition du « 7 » pour une ligne sortante

Le service analogique de base convient pour le téléphone, le télécopieur, le modem ou le dispositif d'autorisation pour cartes crédit/débit

225,00 \$ + TVH de 13 %

Rabais pour les inscrits hâtifs – 200,00\$

La période de **rabais pour les inscrits hâtifs** termine 14 jours avant le premier jour de montage pour tout l'événement et n'est pas associée avec le montage des exposants.

Veuillez indiquer le nombre de lignes requis pour chaque type de service demandé

Nbre requis	→	Interurbains permis (no carte de crédit ou dépôt de garantie de 500 \$ par ligne)	Nbre requis	→	Appels locaux seulement
-------------	---	--	-------------	---	-------------------------

Veuillez inscrire dans chaque case la quantité de tout équipement/service spécial dont vous avez besoin

Location d'équipement		Services spéciaux	
___ Combiné téléphonique de base	15,00 \$ + TVH de 13 %	___ Boîte vocale	20,00 \$ + TVH de 13 %
___ Téléphone mains libres	60,00 \$ + TVH de 13 %	___ Ligne de base avec fonctions	20,00 \$ + TVH de 13 %
___ Appareil téléconférence	160,00 \$ + TVH de 13 %	p. ex. recherche de ligne	
___ Polycom		___ Autre prise – même numéro	100,00 \$ + TVH de 13 %

Une ligne téléphonique analogique standard pour des appels locaux seulement peut être utilisé pour des services d'appels sans frais.

Tout équipement perdu ou endommagé est assujéti aux frais de remplacement ou de réparation.

Tous les appels interurbains et autres services de télécommunications, dont l'assistance-annuaire, seront facturés au taux en vigueur, en plus des frais de traitement. Aucun remboursement ne sera émis pour les commandes annulées après le début de l'événement.

Aucun remboursement ne sera émis pour les services installés et non utilisés pendant un événement (sans exception).

Les prix sont établis en fonction des taux actuels et sont modifiables sans préavis.

Les réclamations ne seront pas considérées à moins d'avoir été signalées par le client avant la fin de l'événement.

Voir les modalités complètes au verso de ce formulaire

Pour l'usage par le Palais des congrès du Toronto métropolitain seulement

Date de réception :	Paiement reçu :	Paiement par : Carte de crédit: _____ No de chèque : _____ No de bon : _____
Numéro de téléphone :	Assigné :	Services requis

TVH#12140 3141 RT0001

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli à : Palais des congrès du Toronto métropolitain, Services technologiques
 255, rue Front Ouest, Toronto, Ontario M5V 2W6

Formulaire de commande de services de télécommunications

1. Modalités de paiement :

- Les taux standards s'appliquent à tous les formulaires de commande de services de télécommunications reçus par le Palais des congrès du Toronto métropolitain (PCTM) moins de quatorze (14) jours avant le début de l'installation.
 - Toutes les commandes de service doivent être accompagnées d'un paiement. Aucune commande de service ne sera traitée sans paiement. Les exposants ayant des soldes dus d'un événement précédent doivent tout d'abord rembourser ces montants avant que le(s) service(s) puisse(nt) être fourni(s). Les soldes liés à l'événement actuel ou les frais encourus pour les services additionnels doivent être payés en entier avant le début de l'événement sans quoi le(s) service(s) sera(seront) débranché(s). **SANS EXCEPTION.**
 - Les paiements par mandat, American Express, VISA ou MasterCard sont acceptés.
 - Les remboursements pour les paiements excédentaires seront traités par le service de la comptabilité du PCTM dans les 15 à 30 jours suivant la fin de l'événement.
 - Les prix indiqués sur le formulaire de commande n'incluent pas les taxes locales. Les taxes seront ajoutées à la facture finale.
2. Les prix sont modifiables sans préavis.
3. Le PCTM se réserve le droit d'exiger un dépôt de garantie pour certains services et équipements de télécommunications **AVANT** l'installation.
4. Le client est responsable d'assurer la remise de l'équipement loué, en bon état de marche, au service de la technologie du PCTM. **NE LAISSEZ PAS L'ÉQUIPEMENT SANS SURVEILLANCE AU KIOSQUE.**
5. Toutes les réclamations et tous les litiges doivent être signalés au service de la technologie **AVANT** le démontage de l'exposition/ de l'événement. Des remboursements ne seront pas émis pour les services défectueux qui ne sont pas signalés au PCTM. **SANS EXCEPTION.**
6. Les tarifs indiqués pour toutes les connexions incluent l'acheminement du service au kiosque de la façon la plus pratique, et **N'INCLUENT PAS** tout équipement additionnel, câblage spécial, configuration de matériel/logiciels informatiques ou placement spécial de services de communication.
7. Les avis d'annulation doivent être faits par écrit et reçus au moins sept (7) jours **AVANT** la date prévue du début de l'événement.
8. Des frais de 20 % du taux normal s'appliquent, par service, pour tout changement, déplacement ou annulation des commandes dans les sept (7) jours précédant la date prévue du début de l'événement.
9. Aucun remboursement ne sera versé pour les commandes annulées après le début de l'événement ou pour les services installés mais non utilisés pendant l'événement.
10. Le service téléphonique est pris sous contrat pour les jours de l'événement seulement. Le service téléphonique sera débranché la dernière journée de l'événement, dans une période d'une (1) heure après l'heure de clôture officielle. Veuillez signaler au service de la technologie du PCTM toute exigence spéciale.
11. Le PCTM ne sera aucunement responsable de toute coupure ou altération du couvre-plancher pour acheminer le service au kiosque. Les services sont fournis à partir de cases dans le plancher situées dans vingt-huit (28) centres dans les salles d'exposition.
12. Seuls les techniciens autorisés du PCTM peuvent faire des tâches de câblage dans les installations (sauf le câblage au kiosque même). La livraison de toute ligne téléphonique/de transmission commandée auprès d'un fournisseur tiers ne sera permise que jusqu'à un point de démarcation précisé par le service de la technologie du PCTM. Des frais additionnels seront imputés pour acheminer les services jusqu'au kiosque.
13. Tout matériel ou équipement fourni par le PCTM demeure la propriété du PCTM, et ne devra être enlevé que par du personnel du PCTM.
14. Tout équipement causant des dérangements à toute partie de l'infrastructure du PCTM sera enlevé et ne sera pas installé de nouveau avant que le problème ait été corrigé à l'entière satisfaction du service de la technologie du PCTM.
15. **Appels interurbains, assistance-annuaire et appels sans frais :**
- L'exposant est responsable de tous les appels interurbains, appels à l'assistance-annuaire et appels avec assistance du téléphoniste dont les frais sont portés à son ou ses numéros assignés.
 - Un supplément de 20 % sera ajouté pour tous les frais encourus sur le ou les numéros de téléphone qui vous sont assignés.
 - Les lignes analogiques de base avec appels locaux seulement peuvent être utilisées pour la composition d'appels locaux, les appels « 1-800 », l'assistance-annuaire et les appels par carte d'appel. Tous les autres appels composés avec un « 1+ » ou un « 0+ » sont interdits.

Si vous avez toute question à formuler, communiquez avec le service de la technologie au (416) 585-3596.